

**Compte-rendu du conseil municipal
du vendredi 24 juillet 2020 à 18h00**

Présents : Michel AUDRAN, Sylvain BLANC, Claude BOULIOU, Jacques CARTIAUX, Florence LARROQUE, Antonio PEREZ, Philippe PERRODO, Marc PONS, Mireille QUADRIO, Cécile REVAH, Jean-Pierre THIRION.

Excusés : Magalie ANDRE donne pouvoir à Cécile REVAH, Valérie INNOCENTI donne pouvoir à Florence LARROQUE, Aline PIRVAN donne pouvoir à Claude BOULIOU, et Charles SPETH qui donne pouvoir à Mireille QUADRIO.

Mairie : Mme Aurélie BILLARD, directrice des services.

Secrétaire de séance : Antonio PEREZ.

Monsieur Michel AUDRAN, maire, ouvre la séance en remerciant les membres présents, il indique que le quorum est atteint. M. Antonio PEREZ est désigné secrétaire de séance.

Madame Aurélie BILLARD donne lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal du 10 juillet 2020. Aucune observation ni question n'étant formulée, monsieur le maire demande aux conseillers présents de signer le registre. Monsieur le maire aborde ensuite l'ordre du jour.

1. ENSEIGNEMENT – Tarifs des services périscolaires année scolaire 2020-2021

Madame Cécile REVAH adjointe déléguée à l'animation, la communication et aux affaires scolaires présente les tarifs périscolaires de l'année scolaire précédente pour information.

Elle rappelle que l'inscription est journalière et que les carnets de tickets sont vendus à l'accueil de la mairie. Elle indique en outre qu'il n'y a plus d'enfants scolarisés à Aiglun résidant dans une autre commune, et qu'il est peu fréquent que des adultes prennent leur repas à la restauration scolaire. Le ticket de repas à 6.00 € ne se justifie plus actuellement.

Pour l'année scolaire 2020-2021, elle propose donc de maintenir le tarif précédent pour la garderie du matin et d'unifier le tarif de la restauration scolaire à 4.50 € le repas quel que soit le lieu de résidence de l'enfant et d'appliquer ce tarif aux adultes également.

Elle rappelle que le prix du ticket inclut le prix unitaire du repas fourni par Lou Jas ainsi que l'encadrement de Léo Lagrange Méditerranée. Elle ajoute enfin que les familles en difficulté financière peuvent s'adresser au Centre médico-social de Digne afin de solliciter une aide financière. Mme Liégeois, assistante sociale, effectue des permanences en mairie tous les 3^{èmes} mardis matins du mois (sur RDV : 04 92 30 09 20).

Cette proposition et ce nouveau tarif sont votés à l'unanimité par les membres présents et représentés du Conseil municipal pour l'année scolaire 2020-2021 :

- garderie du matin de 7h30 à 8h35 : 1.00 € le ticket ;*
- pause méridienne comprenant animation et repas : 4.50 € le ticket, tarif unique pour les enfants et les adultes quel que soit leur lieu de résidence.*

2 . PERSONNEL COMMUNAL -

- **Instauration d'une prime exceptionnelle Covid 19**

Monsieur Jacques CARTIAUX, adjoint délégué aux ressources humaines et aux affaires sociales, informe le Conseil municipal que celui-ci peut instaurer une prime exceptionnelle pour les agents communaux mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire (soit du 24 mars au 10 juillet 2020), que ceux-ci soient titulaires ou contractuels. Le montant maximum de cette prime est de 1 000 € et est exonérée d'impôt, de cotisations et de contributions sociales.

Il propose au Conseil municipal d'instaurer cette prime exceptionnelle afin de remercier les agents pour leur engagement durant cette période difficile, et notamment le personnel du groupe scolaire grâce auquel l'école a pu demeurer ouverte durant toute la période du confinement.

Le montant individuel de prime serait modulé selon les critères suivants :

- Durée hebdomadaire de travail de l'agent en présentiel ou en télétravail (congrés annuels ou arrêt maladie déduits)
- Surcroît de travail (sujétions exceptionnelles)
- Niveau d'exposition au risque

Cette prime sera versée en une fois, sur la paie du mois d'août 2020.

Elle représente un montant total de 5 268 € pour les 15 agents de la Commune, tous services confondus.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Modification du tableau des emplois communaux - Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet**

Monsieur Jacques CARTIAUX, adjoint délégué aux ressources humaines et aux affaires sociales, informe le Conseil municipal qu'en raison qu'une forte activité enregistrée à l'accueil de la mairie, il apparaît nécessaire de réorganiser la gestion des tâches des agents polyvalents et de créer un emploi supplémentaire relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux. Deux agents polyvalents seraient maintenus à l'accueil tandis qu'un agent traiterait les tâches plus expertes, telles que l'urbanisme, les élections, la gestion des concessions funéraires, la communication, par exemple.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois communaux de la manière suivante : **création d'un emploi supplémentaire à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux (cat. C) remplissant les fonctions décrites à l'article 13 du décret 2006-779 du 03 juillet 2006 (10 points de nouvelle bonification indiciaire).**

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. AIDE SOCIALE - Participation au Fonds d'aide aux jeunes au titre de l'année 2020

Monsieur Jacques CARTIAUX, adjoint délégué aux ressources humaines et aux affaires sociales, informe le Conseil municipal de la sollicitation du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour contribuer au Fonds d'aide aux jeunes qui vise à attribuer aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents. La participation communale s'élèverait à 30 centimes par habitant, soit une contribution totale de 440.10€.

Il indique que quelques membres du CCAS ont rencontré récemment Mme Liégeois, assistante sociale de secteur, qui peut instruire des dossiers du Fonds d'aide aux jeunes par exemple. La contribution des communes est modeste mais il semble dans l'intérêt de tous de jouer la solidarité et d'abonder à ce fonds.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **INFORMATIQUE - Amélioration et sécurisation du réseau Internet du groupe scolaire et acquisition de logiciels pour la mairie**

L'entreprise SUDERIANE, 208 rue de l'Origan 04100 Manosque, a été chargée de la sécurisation et de l'amélioration du réseau Internet du groupe scolaire et d'améliorer l'équipement des vidéo projecteurs pour la somme de 2 605.27 € ht, ainsi que d'installer sur les postes de travail en mairie des logiciels supplémentaires pour la somme de 434 € ht.

- **FINANCES – Engagements comptables**

Les dépenses engagées pour la période du 10 juillet 2020 au 24 juillet 2020 s'élèvent à 2 373.90 € TTC pour le budget principal selon le détail ci-dessous :

Fournisseurs	Objet	Montants TTC	Date	Section
ABRAMETS	FOURNITURES ENTRETIEN POLE+STOCK	864,80 €	16/07/2020	FCT
FORUM du BATIMENT	MATERIEL POUR PEINTURE POLE	22,06 €	16/07/2020	FCT
SIGNAUX GIROD	FOURNITURES SIGNALISATION VOIRIE	506,52 €	16/07/2020	FCT
ALPES DETERGENTS	FOURNITURES ENTRETIEN	232,19 €	16/07/2020	FCT
LACOSTE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES MAIRIE	144,53 €	16/07/2020	FCT
SUDERIANE	RENOUVELLEMENT ANTIVIRUS	102,60 €	16/07/2020	FCT
WELDOM	ACHAT INSECTICIDE POUR POLE	17,00 €	17/07/2020	FCT
PIGMENT NOIR	IMPRESSION AIGLUN INFO JUILLET 2020	484,25 €	22/07/2020	FCT
	Montant total	2 373,95 €		

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire présente la nouvelle édition de l'Aiglun Info qui sera distribué mardi matin aux habitants par les services techniques municipaux. L'impression a été externalisée cette fois-ci. Le maire remercie Cécile REVAH son adjointe déléguée pour ce nouveau numéro. Mme REVAH remercie également l'ensemble des contributeurs.
- Concernant la gestion des déchets, plusieurs conseillers indiquent que certains déchets sont stockés au pied des colonnes de tri et que la déchetterie, gérée par Provence Alpes Agglomération, n'accepte pas tous les types de déchets. Un panneau d'information à ce sujet serait utile. Monsieur le maire doit se rapprocher de l'agglomération au sujet des colonnes de tri supplémentaires qui devaient être installées.
- M. Jacques CARTIAUX félicite au nom de l'ensemble du Conseil municipal M. le maire pour son élection de vice-président de Provence Alpes Agglomération chargé du développement économique, des ZAE et de l'Opération Cœur de Ville.
- Présentation par le maire du projet de règlement intérieur du Conseil municipal. Celui-ci est à lire et à adapter pour qu'il puisse être adopté pour le prochain CM de septembre.
- Les travaux de voirie au Monégros, à la Voie impériale et au cimetière sont terminés.
- L'enrobé de la cour de l'école sera réalisé durant les vacances de la Toussaint et la pelouse sera réouverte pour la rentrée scolaire.
- La page facebook @aigluninfos liée au compte Comaiglun, créé il y a quelques jours compte déjà 150 abonnés.
- Mme Cécile REVAH indique qu'une nuitée du centre aéré s'est déroulée au Vieil Aiglun après autorisation du propriétaire du terrain et que cette expérience était une réussite.
- Lettre de Mme la déléguée de la poste.
- Lettre de Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, maire de Digne-les-Bains.
- Lettre du président de la protection civile du 04.
- Proposition de l'association Gesper sur les économies d'eau : se renseigner sur les formations que cette association propose aux agents et aux élus.

Séance levée à 19h55

Vu le maire,

Michel AUDRAN



Le secrétaire de séance

Antonio PEREZ

